

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	i
LISTE DES SIGLES .....	ii
LISTE DES ENCADRES .....	iii
RESUME ANALYTIQUE.....	iv
INTRODUCTION.....	1
<b>1. OBJECTIF ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>3</b>
1.1. Revue documentaire .....	5
1.2. La collecte des données et les interviews.....	5
1.3. Synthèse des informations et rédaction du rapport.....	8
<b>2. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR INFORMEL AU BENIN.....</b>	<b>10</b>
2.1. Description du secteur des entreprises informelles .....	11
2.2. Nature des problèmes rencontrés par les entreprises informelles .....	17
<b>3. PRINCIPAUX OBSTACLES A LA FORMALISATION DES ENTREPRISES INFOMELLES .....</b>	<b>24</b>
3.1. Obstacles à la formalisation des entreprises informelles .....	25
3.2. Mesures prises pour faciliter la formalisation .....	27
<b>4. STRATEGIES ET MESURES POUR REDUIRE L'EXCLUSION DONT SONT VICTIMES LES ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL .....</b>	<b>31</b>
4.1. Mécanismes juridiques et institutionnels à mettre en place .....	31
4.2. Financement et élargissement des marchés.....	34
CONCLUSION .....	41
BIBLIOGRAPHIE .....	42
A N N E X E S .....	43

**LISTE DES SIGLES**

<b>BIT</b>	<b>: Bureau International du Travail</b>
<b>CCIB</b>	<b>: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin</b>
<b>CE1</b>	<b>: Cours Elémentaire première année</b>
<b>CFA</b>	<b>: Colonie Française d'Afrique</b>
<b>CFE</b>	<b>: Centre de Formalité des Entreprises</b>
<b>CM1</b>	<b>: Cours Moyen première année</b>
<b>CNSS</b>	<b>: Caisse Nationale de Sécurité Sociale</b>
<b>DGID</b>	<b>: Direction Générale des Impôts et du Domaine</b>
<b>IMFs</b>	<b>Institutions de Micro Finance</b>
<b>INSAE</b>	<b>: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique</b>
<b>PADME</b>	<b>Programme d'Appui au Développement de la Micro Entreprise</b>
<b>PAS</b>	<b>: Programme d'Ajustement Structurel</b>
<b>PEESI</b>	<b>: Programme d'Enquêtes et d'Etudes sur le Secteur Informel</b>
<b>PIB</b>	<b>: Produit Intérieur Brute</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le Développement</b>
<b>PME</b>	<b>: Petites et Moyennes Entreprises</b>
<b>SMIG</b>	<b>: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti</b>
<b>TVA</b>	<b>: Taxe sur Valeur Ajoutée</b>
<b>UEMOA</b>	<b>: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</b>

## **LISTE DES ENCADRES**

- Encadré 1** : Définition du secteur informel adopté au Bénin
- Encadré 2** : Emergence des vendeurs informels de produits pétroliers
- Encadré 3** : Informalité et accès au marché public
- Encadré 4** : Un cas de sous-traitance (implicite)
- Encadré 5** : Réaction d'un acteur informel face aux tracasseries
- Encadré 6** : Charges douanières élevées
- Encadré 7** : Faiblesse / absence de capital au démarrage des activités informelles
- Encadré 8** : Crédit Avec Education (CAE) du PADME

## RESUME ANALYTIQUE

La contribution du secteur informel à la formation du PIB de l'économie des pays en développement et du Bénin en particulier d'une part, le volume de l'emploi informel d'autre part, et enfin la proportion de femmes exerçant quotidiennement des activités informelles font de ce secteur un des piliers des politiques visant la réduction de la pauvreté. Quels sont alors **les mécanismes juridiques pour le renforcement de la capacité des entreprises informelles.** ?

Pour répondre à cette préoccupation, il faudrait tout d'abord présenter les caractéristiques du secteur informel, ensuite identifier les obstacles juridiques ou non à sa formalisation; puis voir les stratégies et mesures visant à réduire l'exclusion dont sont victimes les acteurs du secteur informel.

Une revue documentaire est faite prenant en compte l'existant dans ce secteur. En effet, un Programme d'Enquêtes et d'Etudes sur le Secteur Informel (PEESI) a été mis en place et a permis de faire un recensement des entreprises informelles dans les grandes villes en 1992. Toujours dans le cadre du PEESI, une enquête réalisée en 1996 sur ces entreprises a également permis de recueillir des données sur leurs caractéristiques. Par ailleurs, dans le cadre des activités régionales de l'UEMOA, le Bénin a réalisé les trois phases de l'enquête 1-2-3 en 2001. La première phase de ce type d'enquête prend en compte la collecte des informations sur le secteur informel.

Pour compléter ces informations, une enquête légère d'envergure nationale est réalisée en octobre 2007 dans le cadre de la présente étude avec un échantillon respectant les proportions des activités commerciales, de transformation, de service dans l'ensemble du secteur ainsi que les aspects genre, région, et milieu (rural et urbain). Les données et informations obtenues ont été complétées par des interviews directes réalisées auprès des acteurs du secteur.

Il ressort de l'analyse des données collectées que le secteur informel béninois est caractérisé par :

- une spécificité au niveau du statut juridique, de l'enregistrement administratif de l'entreprise et de protection sociale.

- Le mode de gestion de l'établissement,
- L'importance des salariés et la participation d'autres catégories de main d'œuvre au processus de production (critère d'ordre économique et social).

Tous les métiers et tous les secteurs d'activités y sont représentés avec une prédominance des activités commerciales, qui a toujours été confirmée dans toutes les données.

On compte dans le secteur informel des établissements sédentaires (17,2%), des semi sédentaires (caractérisés essentiellement de commerce de détail qui y représente environ 69%) qui font 40,4% et des ambulants (42,4 %). On y retrouve essentiellement des femmes et des enfants dans les catégories des semi sédentaires et des ambulants.

Le niveau d'instruction des intervenants du secteur informel est faible en général. 47,4% n'ont pas achevé le primaire, 82,3% n'ont pas atteint le niveau secondaire et moins de 2% ont le niveau supérieur (Selon les résultats du PEESI, 1992). L'enquête organisée par l'UEMOA à Cotonou en 2001 confirme cette situation qui est parfaitement reflétée à travers l'enquête réalisée en Octobre 2007.

14% des acteurs ont moins de 15 ans, qui est l'âge minimum reconnu officiellement. Pratiquement, la même proportion (13,5%) a entre 15 et 20 ans.

Les conditions de travail y sont précaires, le niveau du revenu des salariés reste faible et le mode de rémunération est variable d'une activité à l'autre.

Au titre des problèmes évoqués par les acteurs, on note :

- le manque de débouchées pour l'écoulement de leurs produits
- le problème de non accès aux marchés publics
- la faiblesse du chiffre d'affaires et ses conséquences à savoir la précarité dans laquelle ils s'enfoncent.
- les tracasseries administratives (mauvais accueil des agents de l'administration, éternel va et vient du fait de la lenteur administrative et la non possession de pièces faisant la preuve de leur identité)
- la faiblesse du capital ou son absence

S'il est constaté une ignorance des acteurs en matière de procédures de formalisation des activités,,des raisons diverses sont évoquées par ceux qui voudraient formaliser leurs activités. On retient :

- l'accès aux marchés publics (50,5% des personnes enquêtées) ;
- près de 22% d'entre eux pensent que cela entraînerait pour eux des mesures spéciales qui se traduiraient par la baisse des impôts à payer ;
- l'accès aux sources de financement.

Toutefois, des obstacles sont à surmonter pour la formalisation des entreprises :

- **Complexité des procédures de formalisation**
- **Crainte de l'imposition**
- **Ignorance des formalités**
- **Crainte des charges sociales**
- **Faible taille de l'activité**
- **Coût de la formalisation**

Face à un tel schéma, et pour rester en conformité avec l'esprit qui se dégage du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont l'objectif est de créer dans l'espace africain un climat de confiance et de sécurité entre les investisseurs tant nationaux qu'étrangers et les pouvoirs publics tout en assouplissant les conditions de création et d'exploitation des entreprises, les mesures déjà prises par certaines structures pour faciliter la formalisation telle que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIB), le Ministère de la Justice à travers le greffe du tribunal du commerce, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), la Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID), pour ce qui concerne les impôts et la Patente devront être renforcées.

En dehors du Centre de Formalité des Entreprises (CFE), des réformes fiscales et tarifaires se sont succédées au Bénin depuis 1990 dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS), l'exemple de la TVA est connu.

Il est impérieux, en attendant de surmonter les obstacles à la formalisation des activités, de mettre en place des stratégies et prendre des mesures pour réduire l'exclusion des acteurs du secteur et de ce fait réduire la pauvreté en leur sein. A cet effet, les principaux obstacles identifiés par les personnes opérant dans le secteur informel portent sur l'enregistrement et sur la fiscalité.

- **Formalités d'enregistrement plus souple et mieux compris par les acteurs de l'informel :**
  - un enregistrement à deux vitesses. Les unités les plus grandes devant s'insérer dans le dispositif actuel mais avec des procédures plus souples et moins coûteuses et plus proches des utilisateurs (un CFE par département). Les autres acteurs peuvent faire l'objet d'un enregistrement plus simplifié dans les bureaux des communes ;
  - D'autres actions peuvent être programmées :
    - sensibilisation des acteurs et de leurs associations aux coûts et avantages de la formalisation ; œuvrer à la création et au fonctionnement effectif des associations ou regroupements de travailleurs informels pour leur représentation et leur intégration à la démarche participative préalable à la mise en place de programmes et projets.
- **Mise en place d'une fiscalité plus souple et plus adaptée à la nature des unités informelles avec la participation des intéressés ;**
- **Un Financement plus adapté et mieux ciblé ;**
- **Un élargissement des marchés des unités informelles par l'accès aux marchés publics et une meilleure articulation entre sédentaires producteurs et ambulants ;**
- **Informé les acteurs sur ce que c'est que l'impôt et de l'usage qui en est fait.**

Pour la réussite de ces mesures, le rôle de l'Etat, des collectivités décentralisées (Mairies) et la volonté des acteurs du secteur informel ne sont plus à démontrer. Cela doit être appuyé par un plaidoyer à faire par la Commission auprès du Gouvernement, des organisations du secteur informel et un suivi-évaluation rigoureux et soutenu par la Commission pour l'habilitation des Pauvres qui a bien voulu initier la présente étude.

## **INTRODUCTION**

De la déclaration du Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague, 6-12 mars 1995), il ressort que chaque pays a l'obligation d'arrêter d'urgence, et de préférence depuis l'année 1996 (proclamée Année internationale pour l'élimination de la pauvreté), des politiques et des stratégies nationales et renforcer les politiques et stratégies existantes. L'objectif étant de réduire considérablement toutes les formes de pauvreté dans le laps de temps possible et atténuer les inégalités.

Les politiques visant à alléger la pauvreté, à réduire les inégalités et à combattre l'exclusion sociale requièrent la création d'opportunités d'emplois et seraient incomplètes et inefficaces si elles n'accordent pas une plus grande attention au secteur informel, grand pourvoyeur d'emplois. En effet, la grande majorité de l'économie de la planète vit quotidiennement dans le secteur informel. Cette situation aboutit à une croissance faible, des niveaux de revenu faible et offre moins de possibilités d'investissement dans la santé, l'éducation et les infrastructures. La corruption et les problèmes de gouvernance qui en découlent peuvent, en outre, influencer encore davantage sur le secteur informel que sur le secteur formel ; ceci a des conséquences négatives sur le développement économique, la réduction de la pauvreté et la fourniture de services sociaux efficaces.

Si ces problèmes ont une dimension mondiale et se posent dans tous les pays, la situation de la plupart des pays en développement, et en particulier des pays africains, est critique et exige une attention et des mesures particulières. Le Bénin n'est pas en marge de la situation.

Pour réduire un tant soit peu la pauvreté, il faut que le gouvernement donne à tous les citoyens béninois, notamment aux pauvres, un intérêt légitime dans les protections fournies par le système juridique qui ne devrait pas être le privilège de quelques-uns, mais le droit de tous ; ce qui est le fondement de la mission de la Commission pour le Renforcement Juridique des Pauvres.

Un des objectifs de la Commission est de renforcer juridiquement les acteurs du secteur informel de manière à ce que leurs contrats informels bénéficient de la protection de la loi, et que des moyens sûrs, solides et équitables soient trouvés pour les intégrer dans l'économie conventionnelle.

Pour atteindre cet objectif, la Commission a identifié quatre thématiques parmi lesquelles figure : « **les mécanismes juridiques pour habiliter les entreprises informelles** », objet de la présente étude. Ce thème revêt une importance car le secteur informel concerne une proportion importante de la population et regroupe les plus fortes proportions de pauvres et personnes vivant dans la précarité. Par ailleurs, il fournit une contribution essentielle à l'emploi, et à l'amélioration du savoir-faire de la main d'oeuvre.

S'appuyant sur les différents travaux réalisés sur le sujet et les approches et stratégies mises en place en ce qui concerne le secteur informel au Bénin, la présente étude s'efforcera de présenter le secteur dans ses grandes lignes et identifiera les obstacles juridiques, fiscaux et administratifs à l'intégration des opérateurs du secteur informel dans l'économie moderne. Il sera ensuite question d'inventorier les mesures déjà prises et celles qui pourraient permettre de sortir les acteurs de l'informel de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent.

Sur cette base, le présent rapport comporte quatre grandes parties. La première partie aborde l'approche méthodologique adoptée pour la conduite de l'étude ; la seconde une présentation générale du secteur informel au Bénin, ensuite la troisième partie met en exergue les principaux obstacles à la formalisation des entreprises informelles et enfin la quatrième fait ressortir les stratégies et mesures pour réduire l'exclusion dont sont victimes les acteurs du secteur informel.

## 1. OBJECTIF ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

La finalité de l'étude est de fournir des informations sur les entreprises du secteur informel, leurs poids, leurs caractéristiques, les problèmes auxquels les acteurs du secteur sont confrontés et les mécanismes juridico institutionnels qui cautionnent leur exclusion et leur paupérisation.

De manière spécifique, il s'agit de :

- 1) Fournir une présentation générale des entreprises informelles (répartition par secteur, sexe et géographique) et le poids du secteur dans l'économie ;
- 2) Nature des problèmes auxquels font face les entreprises informelles (tant juridiques que non juridiques) ;
- 3) Préciser les obstacles juridiques qui empêchent les entreprises de rentrer dans le secteur formel ;
- 4) Donner les mesures prises dans le passé pour remédier à ces problèmes et donner leur impact ;
- 5) Donner des informations sur l'existence d'association, leur force de frappe et leur impact ;
- 6) Mettre en relief les mécanismes juridiques qui assurent la protection du capital social et économique des pauvres concernés par les entreprises informelles et des spécificités desdits mécanismes en ce qui concerne le genre ;
- 7) Faire ressortir les outils juridiques et mécanismes institutionnels existant pour les entreprises formelles et qui peuvent être également appliqués aux entreprises informelles (par exemple, enregistrement ; procédures de fonctionnement et d'expansion ; contrats solides et applicables ; et mécanismes de résolution des conflits) ;
- 8) Coûts et risques de la mise en place de ces outils juridiques ;
- 9) Discriminatoires dans le secteur formel qui conduisent à la montée en puissance des femmes dans le secteur informel ;
- 10) Impacts sur l'environnement local des pratiques des entreprises informelles ;
- 11) Obstacles au financement (crédit, fonds et capital) des entreprises informelles et spécificité selon le sexe ;

- 12) Exemples spécifiques d'initiatives réussies (d'échecs) dans lesquelles les entreprises informelles obtiennent et exercent leurs droits juridiques ;
- 13) Relation entre les grandes sociétés et les entreprises de l'économie informelle ;
- 14) Rôle des structures décentralisées.

Au Bénin, ces informations ont déjà été recueillies par des enquêtes et études antérieurement réalisées sur le secteur informel. En effet, le Programme d'Enquêtes et d'Etudes sur le Secteur Informel (PEESI) a été mis en place par le gouvernement, avec le concours financier du PNUD et l'appui technique du BIT. C'était dans un contexte de changement d'options politique et économique et aussi d'aggravation des déséquilibres budgétaires et financiers de l'Etat, où, le secteur informel, de par l'ampleur qu'il prend au sein de l'économie, est devenu un centre d'intérêt particulier pour les autorités politico-administratives.

Le PEESI a donc été finalisé en 1991 et piloté par l'INSAE et la Direction de l'Artisanat. Il a permis de faire un recensement des entreprises informelles dans les grandes villes en 1992. Toujours dans le cadre du PEESI, une enquête réalisée en 1996 sur ces entreprises a également permis de recueillir des données sur leurs caractéristiques.

Par ailleurs, dans le cadre des activités régionales de l'UEMOA, le Bénin a réalisé les trois phases de l'enquête 1-2-3 en 2001. La première phase de ce type d'enquête prend en compte la collecte des informations sur le secteur informel.

De façon générale, on peut affirmer que notre pays dispose d'un ensemble de données et d'informations sur le secteur informel, les unités économiques et les acteurs qui y évoluent. Nous ne saurions réaliser la présente étude sans nous appuyer sur les sources de ces informations. Toutefois, un effort de mise à jour et d'affinement doit être fait surtout sur les aspects juridiques. Les compléments à apporter aux données existantes nécessitent la réalisation d'une enquête légère auprès de toutes les catégories d'entreprises informelles opérant au Bénin et sur un échantillon représentatif couvrant tout le territoire national et prenant en compte les aspects genre, région et milieux (rural et urbain) .

Pour atteindre les objectifs fixés par les termes de référence et donner tous les éclairages sur la question, la méthodologie suivie comprend trois étapes principales :

- la revue documentaire,
- la collecte des données et les interviews directes,
- la synthèse des informations données et rédaction des rapports.

### **1.1. Revue documentaire**

L'objectif de la revue documentaire est de collecter et de prendre connaissance des différents documents disponibles (rapports d'étude, articles, rapports d'ateliers ou de séminaires, etc.) et qui portent sur les activités informelles au Bénin. C'est le cas notamment des rapports des enquêtes réalisées dans le cadre du PEESI et des activités régionales. D'autres sources complémentaires sont identifiées et prospectées.

A l'issue de cette phase, les informations et données nécessaires à la présentation générale des entreprises informelles (répartition par secteur, sexe et géographique) ainsi que le pourcentage d'entreprises informelles que constitue l'économie béninoise sont disponibles et complétées pour être testées lors des phases suivantes par des informations de terrain.

### **1.2. La collecte des données et les interviews**

Une enquête légère couvrant tout le territoire national est organisée et a permis d'atteindre les différentes catégories d'acteurs du secteur informel observées au cours de la revue documentaire. Il est retenu un échantillon représentatif respectant les aspects genre, régions et milieu (urbain et rural).

L'objectif est de compléter et de préciser si nécessaire les informations recueillies et exploitées au cours de la revue documentaire. Un questionnaire a été à cet effet élaboré et administré à la cible.

Cette phase des travaux nécessitera l'accomplissement de certaines tâches qui peuvent être regroupées autour des étapes suivantes :

- la préparation de l'enquête,
- l'organisation de l'enquête,
- l'exploitation des données

### *a) La préparation de l'enquête*

Les travaux préparatoires de l'organisation de l'enquête comprennent l'élaboration du questionnaire, le recrutement et la formation des enquêteurs, l'échantillonnage, le guide de l'enquêteur, le pré-test du questionnaire pour en assurer la validité avant la collecte proprement dite.

### **Echantillonnage**

L'échantillon retenu est composé de 1010 unités informelles et repose sur un tirage à deux degrés.

Au premier degré, le Bénin est divisé en trois régions : le sud (Ouémé, Plateau, Littoral, Atlantique, Mono et Couffo), le centre (Zou et Collines) et le nord (Atacora, Donga, Alibori et Borgou). Dans chacune de ses régions, quatre communes sont tirées (deux communes à dominante urbaine et deux plutôt rurales), soit un échantillon de douze communes comprenant : Cotonou, Abomey-bohicon, Adja ouèrè, Djougou, Dogbo, Glazoué, Gogounou, Lokossa, Parakou, Porto-novo, Toucountouna et Toffo. Tous les arrondissements de ces communes ont été pris en compte par les enquêteurs.

Au deuxième degré, des acteurs du secteur informel sont tirés dans chacune des localités en utilisant la méthode du choix raisonné. La finalité étant pour chaque agent enquêteur de questionner un nombre déterminé d'acteurs du secteur informel en respectant la répartition par sexe et par secteur d'activité obtenu à l'issue des études précédentes (prédominance des femmes, du commerce etc.)

### **Questionnaire**

A l'issue de cette étape, **les enquêteurs sont recrutés et formés** pour le travail de collecte. Le questionnaire élaboré et finalisé a permis de recueillir, conformément aux termes de référence, des informations et données sur :

- **la nature des problèmes**, juridiques ou non juridiques, auxquels sont confrontés les entreprises informelles ;
- **les obstacles juridiques éventuels** qui empêchent ces entreprises d'entrer dans le secteur formel ;

- **les mesures prises dans le passé**, pour faire face à ces problèmes, et le cas échéant leurs impacts devraient être précisés ;
- **l'existence de mécanismes juridiques** dans le cadre de la protection du capital social et économique des pauvres concernés par les entreprises informelles ; il sera précisé si il en existe **qui traitent spécifiquement les préoccupations des femmes ou des peuples autochtones** ;
- **les outils juridiques et mécanismes institutionnels des entreprises formelles** qui pourraient également être appliqués aux entreprises informelles ;
- **les coûts, risques, avantages et bénéfices** qui pourraient être associés pour la fourniture des outils juridiques aux entreprises informelles ;
- **l'existence éventuelle de pratiques discriminatoires** dans le secteur formel qui pourraient avoir contribué à la montée en puissance des femmes dans le secteur informel ;
- **l'existence éventuelle des impacts sur l'environnement local** des pratiques des entreprises informelles ;
- **l'existence éventuelle d'obstacles au financement** (crédits, fonds et capital) des entreprises informelles ; les discriminations entre femmes et peuples autochtones ;
- l'existence éventuelle **d'exemples d'initiatives réussies ou d'échecs** dans lesquelles les entreprises informelles obtiennent et exercent leurs droits juridiques et les tenants ;
- la **relation éventuelle entre les grandes sociétés et les entreprises de l'économie informelles** ; la **place des mécanismes juridiques** pour une symbiose entre ces grandes sociétés et l'économie informelle ;
- la **place et le rôle du gouvernement du Bénin dans la promotion des micro entreprises et comment renforcer ce rôle.**

Ces préoccupations et bien d'autres sont prises en compte dans le questionnaire afin de **mesurer les vécus, perceptions et attentes des acteurs du secteur informel** par rapport aux mécanismes juridiques pour le renforcement de la capacité des entreprises informelles. Une copie du questionnaire est annexée au présent rapport.

#### *b) La collecte des données*

La collecte a duré une semaine. Après la formation qui a eu lieu le 15 Octobre, les opérations de collecte ont couvert la période du 16 au 22 Octobre 2007.

La technique d'**entretien direct** est l'approche quantitative de collecte d'informations retenue. Elle consiste à poser un questionnement à son interviewé et les réponses sont transcrites sur le questionnaire. L'administration par interview directe des enquêtés s'est faite par le biais des agents enquêteurs recrutés et formés à cet effet en vue d'atteindre la cible visée.

### *c) La phase d'exploitation*

L'objectif de cette étape est l'élaboration des indicateurs et des tableaux d'analyse des résultats obtenus. Les données recueillies sur support papier lors de l'enquête sont vérifiées et codées au fur et à mesure de leur entrée. Une fois la codification des questionnaires terminée, les données sont saisies par des opératrices formées à cet effet.

Un masque de saisie réalisé en ACCESS a permis d'entrer les informations collectées sur le terrain avec des clés de contrôles aussi bien a priori qu'a posteriori. Ce qui a conduit à une minimisation des erreurs de saisie au maximum. Le programme de tabulation réalisé sous SPSS V10 a permis de sortir les tableaux et autres données utilisées à la phase suivante.

### *d) interviews directes*

Des interviews directes ont été réalisées avec les acteurs de l'informel dans l'exercice de leurs activités dans la rue, devant leurs étalages ou devant leurs ateliers. Ces entretiens ont pour but l'approfondissement de certaines questions révélées par l'enquête. Les discussions réalisées avec ces personnes opérant dans le secteur informel ont été conduites sur la base d'un guide d'entretien et enregistrées sur support audio-visuel.

## **1.3. Synthèse des informations et Rédaction des rapports**

L'objectif de cette phase des travaux a été de synthétiser les données et informations recueillies aux différentes étapes de l'étude, de les analyser et de produire les rapports au commanditaire.

Ainsi, sur la base des données et informations collectées au cours de la **revue documentaire** et complétées par l'**enquête**, une analyse de la situation du secteur informel et de ses acteurs a été réalisée en vue de répondre aux informations de base générales et aux autres questions spécifiques citées dans les termes de référence. Cette analyse a servi de base à la rédaction du rapport d'étape soumis au commanditaire pour recueillir ses commentaires. La prise en compte des commentaires a permis de produire un rapport provisoire qui a été amendé lors du **panel** par des personnes ressources. Les différentes recommandations issues du panel ont été intégrées pour obtenir un rapport consolidé qui a été la base de la **Conférence Nationale** ayant regroupé des participants venus des douze départements du Bénin.

Le présent rapport définitif est donc un produit issu de toutes les étapes précitées

## 2. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR INFORMEL AU BENIN

Avant de s'engager dans la présentation du secteur informel au Bénin, il s'impose la nécessité de tenter d'en donner une définition, même si une telle entreprise peut se révéler complexe. D'une manière générale le secteur informel peut être décrit comme un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus. Il s'agit généralement d'unités ayant un faible niveau d'organisation et opérant à petite échelle avec peu de capital et une division du travail quasiment inexistante. Ces unités font souvent appel à une main d'œuvre occasionnelle, familiale ou basée sur les relations personnelles.

Selon Maldonado et al (2004), « L'économie informelle s'organise autour des petites activités de transformation, de services et de commerce dotées de structures et de logique propres qui, en dernière analyse, demeurent subordonnées à celles qui priment sur le marché »

### **Encadré 1 : Définition du secteur informel adoptée au Bénin**

Différentes options ont été utilisées pour définir le secteur informel de manière opérationnelle. La méthode suivie en général consiste à retenir les critères définissant les établissements modernes et à considérer comme informels les établissements ne répondant pas à ces critères. A cette approche résiduelle du secteur informel, on peut chercher à substituer une approche positive multicritère comportant des variables d'ordre économique et social ainsi que juridico institutionnel.

A l'instar du recensement conduit au Bénin en 1992, si un établissement ne pratique pas une activité moderne par nature et vérifie simultanément au moins les trois premiers des cinq critères suivants, il sera considéré a posteriori comme informel :

- a) appartient à une personne physique ou à une association de personnes (ce qui exclut le statut juridique de société ou de quasi-société comme les coopératives d'artisans) ;
- b) ne tient pas de comptabilité suivant un plan comptable exigé par l'Etat (mais peut tenir un cahier de commandes ou un cahier d'achats ventes) ;
- c) effectif de salariés permanents inférieur à cinq (ce qui ne signifie pas à plein temps, mais employé de manière relativement régulière); effectif des apprentis et des aides familiaux égal ou supérieur au nombre de salariés ;
- d) n'est pas inscrit au registre du commerce ou n'a pas d'agrément pour son fonctionnement ;
- e) n'est pas affilié au régime de la sécurité sociale ou ne s'acquitte pas des cotisations sociales.

Le premier et les deux derniers critères sont typiquement d'ordre juridico institutionnel puisqu'ils ont trait respectivement au statut juridique, à l'enregistrement administratif de l'entreprise et à la protection sociale des employés. Le deuxième critère s'applique au mode de gestion de l'établissement, alors que le troisième, concernant l'importance des salariés et la participation d'autres catégories de main-d'œuvre au processus de production, est d'ordre économique et social.

**Source** : Maldonado et al « Méthodes et instruments d'appui au secteur informel en Afrique Francophone

Les unités du secteur informel peuvent prendre la forme sédentaire, semi sédentaire ou ambulante. Les établissements semi-sédentaires concernent les activités sises dans un endroit fixe, mais qui ne disposent pas d'infrastructures physiques pouvant être closes. C'est le cas pour les commerçants disposant d'un étalage ou d'ateliers pour exposer leurs marchandises et les moyens de production pour les artisans. Les activités ambulantes sont des activités pour lesquelles le titulaire se déplace à la recherche de clients

Au Bénin, toutes ces formes d'acteurs animent le secteur. Il s'agit maintenant de décrire la structure dudit secteur.

## **2.1. Description du secteur des entreprises informelles**

### **2.1.1. Types d'activités**

Le secteur informel au Bénin se caractérise par sa grande hétérogénéité aussi bien par ses activités que par les acteurs y intervenant. Hormis l'agriculture, les opérateurs informels exercent principalement dans le **commerce** (qui selon le Recensement des unités informelles de 1992 concerne 76,5% de la population occupée), le bâtiment, les activités de transformation, (manufacturière), la restauration, l'agroalimentaire et les services.

Ainsi, une gamme très large d'activités et de métiers y sont représentés : coiffure et soins de beauté, couture, cuisine, dactylographie, électricité, frigoriste, imprimerie, maçonnerie, matelassier, mécanique, menuiserie, photographie, plomberie, soudure, tourneur, vitrerie, vulcanisateur, porteur, marchand de légume, exploitants de kiosques, fripiers ; travailleurs du textiles, graveurs de bois, horlogers, charbonniers, conducteurs de taxi moto (Zémidjan), démarcheurs pour locations/baux de logements, transitaires pour achat/vente de véhicules, courtiers, vendeurs de produits pétrolier (essence, pétrole, gas-oil), **le transport terrestre de**

**personnes et de biens.** On retrouve également dans le secteur informel des personnes qui travaillent dans la mobilisation de l'épargne telles que les usuriers et les tontiniers.

Plus spécifiquement, les données du recensement révèlent un phénomène de forte concentration de l'offre autour des activités du commerce, puisqu'il y aurait en milieu urbain béninois une unité commerciale pour chaque 2,9 ménages. Les activités de services sont également très importantes et on y compte une unité pour 6 ménages. Dans le secteur de la transformation, 19,3 ménages sont potentiellement desservis par une unité. Les activités de construction sont les moins nombreuses.

En ce qui concerne la classification des unités économiques informelles suivant le type d'établissement, on compte des établissements sédentaires (17,2%), des semi-sédentaires (caractérisés essentiellement de commerce de détail (divers) qui y représente environ 69%) évalués à 40,4% et des ambulants (42,4 %).

Dans le cadre de la présente étude, l'enquête organisée a concerné les sédentaires et les semi-sédentaires. Les ambulants ont, quant à eux, été interrogés sur support audio. La spécificité de cette dernière catégorie provient du fait qu'une grande partie des ambulants exercent pour le compte d'un sédentaire ou d'un semi sédentaire.

Ainsi, les autres ambulants (indépendants), les sédentaires et semi-sédentaires sont donc la vraie cible de la présente étude.

### **2.1.2. Caractéristiques démographiques des acteurs du secteur informel**

D'une manière générale, le secteur informel est caractérisé par une forte féminisation, une exploitation importante du travail d'enfants et d'adolescents. Le niveau intellectuel des acteurs est pour la plupart bas. La répartition par sexe, par âge et par niveau d'instruction au Bénin confirme ces constats pour le Bénin.

#### **Répartition par sexe des acteurs du secteur informel**

Au Bénin, on observe une présence dominante des femmes à la tête des activités informelles. Ces femmes sont surtout entreprenantes dans le commerce (83% des effectifs des acteurs informels exerçant dans le commerce sont des femmes) et dans la restauration.

Au niveau des acteurs semi-sédentaires et des ambulants, la présence des femmes est également remarquable puisqu'elles font respectivement 68% et 83% des effectifs dans chacune de ces catégories d'acteurs. Toutefois, elles ne représentent que 38,6% de la catégorie des activités sédentaires. Ce qui signifie que la présence féminine est importante et concerne les activités les plus précaires.

#### **Répartition des acteurs suivant l'âge du chef d'entreprise**

Selon les résultats des enquêtes sur le secteur, 14% des acteurs ont moins de 15 ans, qui est l'âge minimum reconnu officiellement. Pratiquement, la même proportion (13,5%) entre 15 et 20 ans.

On note que beaucoup plus que les hommes, les femmes entrent dans la vie active avant l'âge de 15 ans. On y compte essentiellement des enfants exerçant le commerce ou la petite restauration. La plus grande proportion d'enfants et d'adolescents se retrouvent dans des activités à caractère ambulant. Ainsi, 22% des ambulants ont moins de 15 ans et sont surtout de sexe féminin. Même si certaines d'entre elles sont des aides familiales, on y compte aussi de petites ambulantes indépendantes.

Par ailleurs, 44 % des hommes et 30% des femmes exerçant dans le secteur informel ont entre 20 et 30 ans. C'est dans cette classe d'âge que les acteurs font surtout les spécialisations dans les métiers divers.

Qu'en est il de la répartition des acteurs par niveau d'instruction ?

### Répartition par niveau d'instruction

De façon générale, le niveau d'instruction des intervenants du secteur informel est faible. Selon les résultats du PEESI 1992, 47,4% n'ont pas achevé le primaire, 82,3% n'ont pas atteint le niveau secondaire et moins de 2% ont le niveau supérieur. L'enquête organisée par l'UEMOA à Cotonou en 2001 confirme cette tendance.

**Tableau 1 : Répartition des travailleurs du secteur informel selon leur niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Effectifs	%
Aucun	683	26,8
CE1 ou moins	525	20,6
CM1 ou moins	445	17,5
Primaire terminé	443	17,4
Fin de collège	403	15,8
Fin lycée	44	1,7
Enseignement supérieur	2	0,1
<b>Total</b>	<b>2545</b>	<b>100</b>

Source : PEESI, 1992

De même, les résultats de l'enquête organisée dans le cadre de la présente étude confirment à nouveau ces tendances. Plus de 25% des acteurs du secteur n'ont aucun niveau d'instruction. Par conséquent, toutes ces caractéristiques sociodémographiques constituent des facteurs à prendre en compte dans le cadre des stratégies visant au renforcement de la capacité juridique des acteurs du secteur informel.

Par ailleurs, les caractéristiques économiques sont également des éléments d'appréciation majeurs du secteur informel.

### **2.1.3. Caractéristiques économiques**

#### **La production et l'investissement**

Le secteur informel occupe 87,8% des unités économiques béninoises (PEESI, 1992). Par ailleurs, selon des estimations faites par l'INSAE sur la base des comptes économiques établis pour 1985, la contribution productive du secteur informel à l'économie béninoise peut être évaluée à 64,5% du PIB. Par ailleurs, le secteur informel au Bénin contribue pour la quasi-totalité à la création de la richesse dans le secteur primaire, pour 50% dans le secteur secondaire et 48% cent dans le secteur tertiaire.

Les travaux de l'INSAE font ressortir également que d'une façon générale, les unités économiques du secteur informel font montre d'un faible niveau d'accumulation de capital. D'après les données de l'enquête réalisée dans six villes en octobre 1992, on peut chiffrer à 201.537 F.CFA en moyenne l'investissement par unité économique, cependant ce niveau masque de fortes disparités. Tous secteurs confondus, la moyenne la plus faible d'actifs immobilisés, par strate d'entreprises, appartient aux entreprises unipersonnelles (95.600 F.CFA), suivie de celle des entreprises familiales qui est deux fois plus élevée (210.200 F.CFA). Comme on pouvait s'y attendre, la moyenne des micro entreprises est quatre fois plus importante (818.000 F.CFA) que celle des entreprises familiales.

#### **Les revenus**

Un des rôles fondamentaux joués par le secteur informel est celui de la distribution de revenu aux populations. Dans ce cadre, il est aisé de comprendre que les niveaux de rémunération dans ce secteur ont une importance majeure.

Notons que l'on distingue cinq modes de rémunération différents au sein du secteur informel. La rémunération au salaire fixe qui concerne 14,2% des travailleurs, la rémunération à la pièce ou à la tâche 8,4 %, la rémunération selon les recettes réalisées 12,7 %, la rémunération selon le pourcentage de recette réalisée 1,4% et enfin l'argent de poche qui concerne quelques 55% des travailleurs, apprentis et aides familiaux particulièrement.

En règle générale, les métiers féminins rémunèrent moins bien leurs acteurs. Ce constat est particulièrement contrasté chez les salariés permanents où les écarts des montants perçus sont les plus importants. Ces résultats se vérifient pour toutes les catégories de travailleurs et quel que soit leur niveau d'instruction et leur ancienneté dans l'entreprise.

Les travailleurs les mieux payés sont les salariés, car ils bénéficient des meilleures rémunérations, lesquelles traduisent leur apport à la production. Toutefois, ces rémunérations n'atteignent pas des sommes élevées et il n'en reste pas moins qu'une grande partie des actifs du secteur informel touche largement en dessous du SMIG. Ces derniers ne peuvent que très difficilement subvenir aux besoins de leur famille. La rémunération en nature vient compléter le maigre revenu en argent des travailleurs. Cette rémunération en nature est souvent faible.

### **Liens entre secteurs informels et formels et entre informels**

D'une manière générale, les secteurs économiques sont perturbés par l'existence d'une économie périphérique. En effet, les prix pratiqués par l'informel peuvent pénaliser le formel car le prix de l'informel ne prend pas en compte les charges sociales et fiscales. On peut à ce titre donner l'exemple du secteur de la distribution de produits pétroliers où il y a eu longtemps une démotivation à investir du fait de l'existence de ventes informelles.

Mais, il n'existe pas que ce rapport de concurrence déloyal. Car, entre les deux secteurs, il peut y avoir une complémentarité. Le micro commerce joue un rôle d'intermédiaire entre grossistes et consommateurs, soit alors parce qu'il répond à une demande spécifique (boutiques spécialisées vendant à des catégories sociales à revenus élevés), soit encore parce qu'il est justifié par une très grande fragmentation de la demande (cas des revendeurs à l'unité, au tas, à la mesure) à laquelle le grand commerce est mal adapté. Pour ce qui est de la transformation, on rencontre diverses situations :

- Pour les matières premières, il y a souvent complémentarité, les inputs étant fournis par le secteur moderne ;
- Pour les produits, il peut y avoir concurrence avec l'industrie formelle lorsque les produits sont similaires, et complémentarité lorsqu'il y a répartition, à l'intérieur d'une classe de produits, de différents articles entre deux secteurs (confection d'habits traditionnels), concurrence avec le commerce lorsque des produits que les artisans sont

en mesure de fabriquer sont importés (friperie ), mais complémentarité lorsque les commerçants formels assurent l'écoulement des produits de l'informel.

- Sous l'angle des biens d'équipements, il y a complémentarité puisque le secteur moderne commercial ou industriel les fournit au secteur informel.
- Dans le cas de la prestation de services, il convient de distinguer les services personnels des services matériels. Les premiers sont indépendants du secteur moderne, alors que les seconds nécessitent un approvisionnement en pièces détachées, ce qui induit des relations de complémentarité.

A l'intérieur du secteur informel, les acteurs établissent des relations d'échange, financières (crédits) à court, moyen et plus ou moins long terme à petite ou grande échelle. Tout ceci se réalisant souvent par accord verbal.

Le secteur informel ainsi présenté par les types d'activités qu'il englobe, et à travers les aspects socio-démographiques des acteurs ainsi que leurs caractéristiques économiques, il importe de s'enquérir des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises informelles.

## **2.2. Nature des problèmes rencontrés par les entreprises informelles**

La plupart des études font ressortir les principaux problèmes rencontrés par les acteurs du secteur informel et qui confinent la majorité de ceux-ci dans une situation de précarité et de pauvreté. Les résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude confirment ces constats.

Au sein du secteur informel, le travail est un moyen de survie et reste précaire, fragile, marginal et parfois source de misère. Il ne permet pas dans de nombreux cas l'épanouissement des acteurs.

Les principaux problèmes rencontrés par le secteur informel et qui ressortent des résultats des différentes études portent sur :

- Etroitesse des marchés et le caractère aléatoire des recettes ;
- Insuffisance des ressources financières ;
- Exclusion de certains mécanismes (code des investissements, crédits bancaires et marchés publics) ;

- Faible capacité de gestion des acteurs du secteur informel liée à leur niveau d'instruction qui est également faible ;
- Les tracasseries et rançonnements dont ils sont victimes, de la part des agents municipaux et ou communaux.

### ***Problèmes de débouchés pour l'écoulement de leurs produits***

De façon générale, plus d'un chef d'unité de production informel sur deux déclare avoir des problèmes de débouchés pour l'écoulement de leurs produits, (biens ou services). Même si la conjoncture économique peut, dans une certaine mesure, expliquer cette situation, les principales raisons tiennent à la nature informelle qui les soustrait des marchés publics.

En effet, du fait qu'ils ne disposent pas d'un numéro INSAE, d'un registre de commerce et par conséquent ne sont pas en règle vis-à-vis du fisc, pour souscrire aux marchés publics, les unités de production informelles n'ont que les ménages et les sociétés et quasi sociétés comme principale clientèle. Ainsi, les ménages représentent la principale débouchée de la production informelle (66% de la production). Cette situation constitue une limitation importante pour l'accroissement du chiffre d'affaires des entreprises informelles sources de pauvreté car certains acteurs arrivent par conséquent difficilement à satisfaire les besoins essentiels de base de leurs familles.

Par ailleurs, la faiblesse des débouchés entraîne d'autres conséquences telles que l'abandon des métiers appris au départ et la recherche d'autres activités génératrices de revenu. Ainsi par exemple, certains acteurs informels se sont établis dans la vente illicite de produits pétroliers.

#### **Encadré 2 : Emergence des vendeurs informels de produits pétroliers**

*Les résultats du Recensement des vendeurs informels de produits pétroliers de Cotonou et de ses environs, ont permis de se rendre compte de la provenance des acteurs et des problèmes qu'ils rencontrent.*

*Un peu moins de la moitié (47,2%) des vendeurs ont appris un métier qu'ils ont abandonné au profit de cette activité. Si chez les femmes ce sont les métiers comme couture et coiffure qui dominent, chez les hommes, ce sont les chauffeurs et les mécaniciens qui sont les plus nombreux. Ceux-ci se sont positionnés dans le secteur parce qu'ils ont noté des baisses d'activité dans l'exercice de leurs métiers. L'affluence de nouveaux modes de déplacement tels que les taxis motos qui offrent des services plus satisfaisants à la clientèle (malgré les*

*risques plus élevés d'accidents) expliquerait la réduction des activités des chauffeurs et par conséquent celle des mécaniciens.*

*La reconversion de ces vendeurs informels illicites de produits pétroliers est aujourd'hui préoccupante.*

**Source : Rapport Provisoire du Recensement des vendeurs de produits pétroliers**

### ***La faiblesse du chiffre d'affaires et ses conséquences***

La faiblesse du chiffre d'affaires est l'un des principaux problèmes évoqués par les acteurs du secteur informel. En effet, quel que soit le secteur (commerce, production ou service), quel que soit le métier, et aussi bien les hommes que les femmes opérant dans l'informel, ce problème a été soulevé.

### ***Problèmes d'accès aux marchés publics***

Etant donné que seule les entreprises normalement enregistrées peuvent souscrire à un marché public, l'informalité constitue un frein au développement des activités informelles.

### **Encadré 3 : Informalité et accès au marché public**

*Dame Ayaba, approchant la quarantaine est, depuis plus d'une douzaine d'années, vendeuse de Ablwo (aliment à base de maïs, beaucoup connu dans le milieu mina au Bénin). Elle livre régulièrement à Madame Y, une restauratrice très connue pour ses prestations de (logistiques) lors des séminaires et autres manifestations publics ou non. Disposant d'un numéro INSAE et d'un registre de commerce et étant en règle vis-à-vis du fisc, cette dernière sous-traite souvent d'autres prestataires informels comme dame Ayaba dans le cadre de l'exécution des marchés publics qu'elles gagnent.*

Des cas de ce genre sont nombreux et constituent un handicap pour la performance des unités informelles.

Toutefois, dans quelques cas, certains acteurs du secteur informel interviennent de façon indirecte dans l'exécution des marchés publics par le biais de la sous-traitance. Mais du fait du caractère informel, les gains résultant de telles opérations sont faibles.

#### **Encadré n° 4 : un cas de sous-traitance (implicite)**

*Un exemple de cas est vécu par sieur Codjo, menuisier originaire de Djakotomè résident à Agla un quartier de la commune de Cotonou, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Le sieur établi depuis 1997 à Aïbatin II dans le même arrondissement a reçu de Monsieur X, chef d'atelier de menuiserie, une commande de soixante-dix (70) tables bancs avec un devis et bon de commande en bonne et due forme. Le marché conclu a été exécuté dans les délais convenus et chacune des parties contractantes s'en est trouvée apparemment gagnante. Le jour de la livraison, le client est venu avec un gros camion contenant déjà un nombre important de tables bancs venus d'une autre menuiserie. Les investigations menées par la suite par le sieur Codjo et les rapprochements faits lui ont permis de savoir qu'en fait il venait ainsi d'être sous-traité par Monsieur X pour qui la sous-traitance a permis d'avoir les tables bancs à la moitié de la valeur contractuelle d'origine conclue avec le commanditaire qui est l'Etat.*

Cet exemple illustre l'une des situations dans lesquelles se retrouvent les acteurs informels de par leur exclusion des marchés publics. Même si l'information sur ce marché public était connue de sieur Codjo, il n'aurait pas pu y souscrire du fait de son irrégularité par rapport aux conditions d'éligibilité des appels d'offres publics.

#### ***Paiement de patente à la municipalité***

Bien que les acteurs du secteur informel contribuent peu ou presque pas au budget de l'Etat du fait qu'ils échappent aux charges fiscales, ils sont confrontés pour, un grand nombre d'acteurs, au paiement de la patente et d'autres frais administratifs.

Les acteurs du secteur informel sont unanimes pour décrier les injonctions des autorités municipales. Ainsi, **une part importante des acteurs du secteur informel pense que la municipalité les tracasse pour le non paiement des patentes.** En effet, aussi bien les vendeurs ambulants, les semi-sédentaires que les sédentaires, tous métiers et secteurs confondus, la plainte des acteurs par rapport au niveau élevé des taxes à payer a été faite de façon unanime. En cas de non paiement, la répression dont ils sont l'objet prend des formes telles que la saisie de leurs marchandises. Face à cette situation, ces acteurs inventent des stratégies dont une est relatée ci-après.

**Encadré 5 : Réaction d'un acteur informel face aux tracasseries**

*Dame Hugnette, la trentaine, couturière à Dékoungbé, un quartier de la commune de Calavi, déclare ne pas être en mesure de payer la patente annuelle de soixante mille (60 000) Francs CFA exigée par la mairie. Pour répondre à une de ses clientes qui voulait savoir pourquoi l'atelier de couture de Dame Hugnette était fermé l'autre jour (ouvrable), cette dernière répliquât : <<j'ai dû fermer ma boutique pour ne pas être sommée par la municipalité de payer la patente. Nous connaissons les jours où la municipalité effectue des sorties pour réprimer les opérateurs qui ne sont pas à jour. Ainsi nous fermons nos ateliers ses jours-là. Ma copine W vendeuse de tissus s'est vue vider tout son étalage par la municipalité parce qu'elle n'a pas payer la patente>>.*

Ces acteurs ne refusent pas en fait de payer la patente à leur municipalité, mais posent le problème du niveau élevé de la patente, et des délais insuffisants qu'on leur accorde pour le paiement.

Ils estiment que ces montants à payer doivent être proportionnels à leur chiffre d'affaires et souhaitent bénéficier d'une marge de temps pour payer.

D'autres problèmes ont été soulevés par les acteurs

***Problèmes des charges douanières***

Selon certains acteurs commerçants importateurs, les charges douanières sont élevées et grèvent les prix de revient de leurs produits.

**Encadré 6 : Charges douanières élevées**

*Dame Ishola, vendeuse de matériaux de plomberie et dame ..., vendeuse de clés, serrures, cadenas et consort, dans leurs baraques sises à gbégamey, onzième arrondissement dans la commune de Cotonou, déplorent, toutes deux, les charges douanières à l'importation de leurs marchandises. Pour couvrir ces charges, nous sommes proposés à la clientèle des prix qu'ils n'acceptent pas de payer.*

### ***Faiblesse du capital ou son absence***

Il suffit de peu de moyens financiers pour créer une activité informelle (commerciale, ou de service). Ainsi les acteurs qui en général exercent sous forme d'entreprise individuelle, démarrent presque ex nihilo.

#### **Encadre 7 : Faiblesse / absence de capital au démarrage des activités informelles**

*Dame Afiavi, âgé de 22 ans revendeuse de tomate fruit à Todomè, au marché international Dantokpa à Cotonou, achète à crédit des paniers de tomate qu'elle revend dans ce même marché avant de rembourser. De ce fait, elle a démarré son activité (qu'elle exerce depuis 4 ans) sans capital.*

Cette forme de démarrage des activités sans capital se rencontre souvent dans le secteur informel. La conséquence en est que cela pose des problèmes de gestion comptable et entraîne, au fur et à mesure de l'évolution des activités, une confusion du patrimoine de l'entreprise avec celui du ménage du chef de l'entreprise.

Dans le secteur d'activités comme celui de la construction et de prestation de service, les équipements manquants sont parfois loués. C'est le cas par exemple des maçons, carreleurs et vitriers informels qui louent parfois les instruments de travail dans le cadre de l'exécution des marchés. Si les marchés étaient de grandes tailles, pensent-ils ; ils pourraient s'acheter ces équipements pour leur capital.

### **Autres problèmes créés par les unités informelles**

Il importe de souligner que les acteurs du secteur informel créent aussi des problèmes à la société.

#### ***Encombrement des abords des voies de circulation***

Certaines unités parmi lesquelles figurent un nombre important d'entreprises informelles qui s'installent de façon anarchique le long des voies de circulation occasionnant ainsi beaucoup de déconvenues (accidents, circulation difficile des passagers).

Malgré les menaces de déguerpissement faites par certaines municipalités, cette situation perdure. La formalisation entraînant l'obligation d'avoir un siège, les amènerait à un changement de comportement.

***Pollution de l'environnement***

D'autres acteurs informels exercent des activités qui polluent l'environnement. Il s'agit par exemple des vendeurs de produits pétroliers à ciel ouvert, des conducteurs de taxi motos.

Tous ces problèmes plus ou moins liés à la nature informelle des unités concernées pourraient, dans une certaine mesure, trouver des approches de solutions dans la formalisation.

Quelles sont alors les obstacles liés à la formalisation des entreprises informelles. ?

### 3. PRINCIPAUX OBSTACLES A LA FORMALISATION DES ENTREPRISES INFOMELLES

L'analyse de la situation du secteur informel qui précède fait ressortir la précarité dans laquelle vivent les acteurs du secteur informel et les nombreux problèmes auxquels ils font face. Cette analyse fait ressortir également les manques à gagner de l'Etat. Une des solutions pouvant être préconisées est la formalisation des entreprises informelles. Une telle démarche rencontre des obstacles qui sont exposés ci-après, de même des mesures déjà prises pour faciliter cette formalisation.

La formalisation des entreprises informelles s'avère donc être une solution face aux multiples problèmes soulevés par les acteurs du secteur informel au cours de l'enquête et de l'entretien direct (manque de financement, non accès au crédit du fait du manque de confiance de la part des banquiers, marché limité et réduction à la subsistance).

La volonté de se formaliser est majoritairement exprimée par les enquêtés. Le Tableau qui suit montre la répartition de ces derniers selon leur volonté ou non de se formaliser.

**TABLEAU 2: Répartition des chefs d'unités suivant un éventuel projet de formalisation de leur activité**

	Fréquence	Pourcentage
Oui	547	54,2
Non	463	45,8
Total	1010	100,0

Source : Résultat de l'Enquête, octobre 2007

Mais, là encore, surgissent des obstacles bien qu'il existe déjà quelques mesures pour faciliter cette formalisation. En effet, il est à constater ici que des facteurs divers entrent en ligne de compte ; à savoir la réglementation en vigueur et leurs effets d'une part et les pratiques négatives de ceux qui sont chargés de la mise en œuvre de cette réglementation d'autre part.

Tout d'abord, il faut noter que les acteurs pauvres de l'informel souhaitent vivement, dans leur grande majorité, formaliser leur structure ; le Tableau N° 24 est édifiant à ce sujet. Ils souhaitent cette formalisation pour diverses raisons dont entre autres :

- l'accès aux marchés publics ; (50,5% des personnes enquêtées) ; et les autres avantages dont ils peuvent bénéficier : réduction des taxes et impôts ;
- Près de 22% d'entre eux pensent que cela est nécessaire et entraînerait pour eux des mesures spéciales qui se traduiraient par la baisse des impôts à payer ;
- l'accès aux marchés financiers, notamment les crédits bancaires et l'accès à d'autres institutions financières leur seront possible ; ce qui leur permettrait d'agrandir la taille de leurs affaires.

Cette volonté d'évoluer vers la formalisation de leur structure informelle est pourtant confrontée à des obstacles qui forcément constituent des freins à la performance de leurs entreprises et participent à la paupérisation des populations peu nanties.

### **3.1. Obstacles à la formalisation des entreprises informelles**

Il est désormais retenu que la situation de non droit dans laquelle évoluent les acteurs pauvres de l'informel, loin de permettre leur épanouissement, ne fait qu'accentuer leur pauvreté. L'enquête et les entretiens directs ont permis de savoir que les pauvres veulent bien formaliser leur business, mais cette volonté ne se réalise point du fait de certains obstacles. En effet, outre la crainte des impôts à payer après la formalisation, trois obstacles principaux sont évoqués : **coût élevé, complexité et durée** du processus d'enregistrement.

- **Complexité des procédures de formalisation**

Les résultats de l'investigation font ressortir que les acteurs du secteur informel jugent les procédures très compliquées. En effet près de 77% des 463 personnes ne voulant pas aller vers la formalisation de leurs unités de production lient leur refus à ce critère. Certains déclarent avoir tenté et ont dû abandonner du fait de la complexité. D'autres n'ont pas essayé mais déclarent qu'ils savent que le système administratif est compliqué et lent.

- **Crainte de l'imposition**

Une autre raison importante au cantonnement des acteurs dans le secteur informel est la complexité des formalités fiscales (déplacements multiples, harcèlement fiscal etc.) et le fort taux d'imposition. Il est évident là également que ce facteur fortement démotivant est cité par 79,5% des enquêtés. Et les plaintes des responsables d'unités de production légalement constituées portent sur le sujet et se résument en gros en ces mots ; l'impôt est trop élevé et le zèle des agents de cette institution ne s'explique que par le terme harcèlement.

La fiscalité (procédures et degré de pression fiscale) est l'un des facteurs du mauvais classement du Bénin en matière de climat des affaires. Dans le Rapport Doing Business 2008, le Bénin occupe le 151<sup>ème</sup> rang<sup>1</sup> mondial sur 178 (en recul de 4 place car il était 147<sup>ème</sup> dans le rapport 2007).

- **Ignorance des formalités**

Un autre obstacle important est l'ignorance par les acteurs de l'informel des formalités nécessaires pour leur formalisation. Cette ignorance s'explique, entre autres, par le faible niveau d'instruction des acteurs. Près de la moitié des personnes enquêtées ignorent carrément les formalités devant conduire à la formalisation de leurs exploitations.

- **Crainte des charges sociales**

Enfin, la formalisation entraînant de facto l'affiliation de la structure à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), les acteurs pauvres de l'informel estiment que les charges salariales pèseront lourd dans leurs budgets s'ils s'engageaient sur la voie de la formalisation ; nécessité alors de revoir la question en ramenant ces charges dans des proportions acceptables. Environ 54% des personnes refusant la formalisation adoptent cette position parce qu'elles craignent que les charges sociales vont accroître leurs coûts de production.

---

<sup>1</sup> Le Bénin est 151 sur 178 pour les questions d'impôt, cela traduit le rôle néfaste que la fiscalité joue sur le climat des affaires puisque son classement pour les taxes est plus mauvais que celui obtenu pour l'ensemble des modalités.

- **faible taille de l'activité**

Une proportion de 72% de ceux qui refusent la formalisation justifie leurs réponses par la faiblesse de leur activité qui leur permet à peine de subsister.

- **Coût de la formalisation**

Au total, le coût de la formalisation est également un puissant frein à la volonté de formalisation des acteurs du secteur informel. En effet, Le coût de la formalisation porte sur le temps d'attente, les frais administratifs, le paiement des impôts, taxes et charges sociales, les coûts induits par la bureaucratie et la lenteur administrative, ainsi que les coûts issus du respect du droit du travail. Si on se réfère aux frais payés au CFE, on peut avoir une idée assez précise du coût initial de la formalisation. Mais, la charge fiscale et des prestations sociales est beaucoup plus difficile à évaluer.

Toutefois, à notre avis, ce coût est moins important aux coûts qu'ils paient en gardant le statut informel. L'informalité conduit à l'impossibilité d'avoir accès au crédit bancaire ou aux marchés publics, coût de « compensation » à la police et d'entrée dans les réseaux de protection, l'impossibilité de déduire la TVA, etc.

### **3.2. Mesures prises pour faciliter la formalisation**

La république du Bénin, est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales, ce qui l'a conduit à signer des Accords et Traités allant dans le sens de l'intégration. Certains de ces Traités prônent des mesures souples à savoir le Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

En effet, conscients de la nécessité de l'existence d'un climat de confiance entre les investisseurs et les pouvoirs publics et dans le souci d'assouplir les procédures de création et d'exploitation des entités économiques sur le territoire de la zone franc, les Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la zone franc, ont décidé en 1991 à Ougadougou (République du Burkina Faso) d'intégrer dans l'arsenal juridique communautaire, un volet harmonisation du droit des affaires.

Le Sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique entérina en 1992 cette initiative des Ministres de l'économie et des finances. Le Traité instituant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) fut signé en 1993.

Etant une organisation communautaire jouissant de la pleine personnalité juridique internationale, elle s'applique de plein droit dans les Etats membres ; d'où l'intérêt qu'il revêt en ce qui nous concerne.

En effet, étant la boussole du droit des affaires dans les Etats parties, les règles qui existaient avant elle ou qui seront édictées après elle, ne peuvent que s'y conformer. Ayant pour objectif principal d'offrir aux investisseurs aussi bien nationaux qu'internationaux, la sécurité tant juridique que judiciaire en élaborant entre autres des règles modernes, simples et adaptées à la situation des états.

Sept actes dits Actes Uniformes ont été édictés dont l'acte uniforme portant droit commercial général.

Le Traité de l'OHADA, a institué également de nouvelles formes de sociétés à savoir les Groupements d'Intérêt Economiques (GIE), les Sociétés Anonymes (SA) et Sociétés A Responsabilité Limitée (SARL) unipersonnels c'est-à-dire composées d'un seul actionnaire. Il a fixé, par ailleurs, le montant minimum d'une action à 5 000 F Cfa. Ces modifications introduites rendent les formes que peuvent prendre les entreprises plus transparentes et de ce fait va dans le sens de l'habilitation juridique des pauvres voulant sortir du secteur informel.

La création d'une entreprise, pour sa réalisation, relève de la compétence de plusieurs structures relevant de différents ministères ; nous pouvons citer essentiellement : La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIB), le Ministère de la Justice à travers le greffe du tribunal du commerce, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), la Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID), pour ce qui concerne les impôts et la patente.

Cela avait pour conséquence de soumettre l'initiateur du projet à un véritable parcours du combattant avec comme corollaire la corruption, la brimade et au finish, une longue période

d'attente entre le début des opérations et la dernière étape, il peut s'écouler une période très longue. Bon nombre de personnes ont abandonné en cours de route la procédure.

Cette situation tant décriée a entraîné la création d'un système de guichet unique logé au sein de la CCIB ; il s'agit du Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Cette structure, aujourd'hui présente dans d'autres villes (Abomey, Lokossa, Parakou, Natitingou), dans le souci de la rapprocher des populations, a été créée par le décret n°97-292 du 19 juin 1997, et est logée au sein de la Chambre de Commerce et d'industrie du Bénin (CCIB). Son but est de permettre aux Investisseurs d'accomplir en un même lieu, dans un délai minimum et à un coût réduit, les formalités liées à la création d'entreprises individuelles et sociétaires à la création d'établissements secondaires, à la cessation de leurs activités, à leur dissolution ainsi qu'à leurs modifications.

La procédure devant cette structure est relativement simple, puisqu'il suffit en un premier temps de remplir un formulaire qui permettra selon les informations fournies, de déterminer le montant à payer par le promoteur pour la création de son unité de production.

Dans un second temps, le promoteur remplit un second formulaire et fournit une liasse de pièces le tout accompagné de la quittance délivrée par la Banque constatant le paiement du montant de l'assiette faite à l'issue de la première étape.

A partir de ce moment, le CFE se substitue au promoteur qui, au préalable, donne mandat, pour accomplir toutes les formalités et cela dans les cinq (5) jours à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvrable après celui du dépôt des formulaires, pièces et quittance, pour les entreprises individuelles et de dix (10) jours pour les sociétés.

Visiblement, le CFE, tel que décrit est la solution quant à la simplification des démarches et délai. Mais le problème principal se pose aux pauvres, à savoir celui des coûts. Par exemple au minimum, sans compter les sommes déboursées pour les pièces ; la création d'un établissement (Société individuelle) nécessite une somme supérieure à 200 000 F CFA.

Le CFE, malgré les facilités qu'il offre aux initiateurs, est peu connu des acteurs actuels du secteur informel. En effet, comme le révèle les résultats de l'enquête, (Tableau N°27 en

Annexe) 76,1% des personnes enquêtées ignorent son existence. Ce qui pose le problème sérieux d'information des acteurs.

En dehors du CFE, des réformes fiscales et tarifaires se sont succédées au Bénin depuis 1990 dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS). Celles-ci ont abouti à une relative simplification de la fiscalité et à une meilleure transparence. Ces réformes ont conduit à une baisse relative de certains impôts qui peuvent être prises comme des mesures facilitant l'investissement. On peut citer à cet égard l'exemple de la TVA qui regroupe certains impôts anciennement existant pour n'en faire qu'un avec un taux unique.

#### **4. STRATEGIES ET MESURES POUR REDUIRE L'EXCLUSION DONT SONT VICTIMES LES ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL**

En attendant d'assurer progressivement la formalisation des entreprises informelles, il est indispensable de mettre en place des stratégies et prendre des mesures pour réduire l'exclusion des acteurs du secteur et contribuer à l'habilitation des pauvres. Malgré les mesures déjà prises pour faciliter les formalités et pour rendre l'impôt moins complexe, des efforts restent à faire. Des innovations doivent également être apportées en matière de financement et d'élargissement des marchés.

##### **4.1. Mécanismes juridiques et institutionnels à mettre en place**

Les principaux obstacles identifiés par les personnes opérant dans le secteur informel portent sur l'enregistrement et sur la fiscalité. Etant donné que c'est le caractère « illégal » de l'exercice des activités de ce secteur qui explique la plupart des problèmes qu'ils rencontrent, les mesures à prendre doivent porter sur ces questions et également sur l'accès au crédit.

##### **4.1.1. Formalités d'enregistrement et mesures d'accompagnement**

Pour donner une existence juridique aux unités du secteur informel, il est indispensable qu'elles fassent l'objet d'une reconnaissance officielle. Mais, **il est difficile, à notre avis, d'exiger de tous les acteurs de faire les mêmes formalités**. En effet, si certains sédentaires peuvent s'inscrire dans les dispositifs d'enregistrement actuels, il serait illusoire de demander la même chose aux ambulants et aux semi-sédentaires.

Nous proposons donc un enregistrement à plusieurs vitesses.

Les unités les plus grandes devant s'insérer dans le dispositif actuel, mais avec des procédures plus souples, moins coûteuses et plus proches des utilisateurs. L'ouverture d'annexes du CFE dans tous les départements du Bénin peut être envisagée.

Par ailleurs, pour plus d'efficacité, le Centre des formalités des entreprises (CFE) doit faire l'objet d'une réforme hardie allant dans le sens de sa mutation en un véritable guichet unique, plutôt que du "coursier" auquel il s'apparente dans sa forme actuelle. Cet effort de rassembler en un même lieu les différentes structures qui interviennent dans la formalisation des entreprises, pour répondre aux attentes des usagers, doit lier au gain de temps, la diminution des coûts. Car comme dit plus haut, ces coûts avoisinent 200 000 F CFA.

Les autres acteurs peuvent faire l'objet d'un enregistrement plus simplifié dans les bureaux des communes. Une telle procédure permettra de les regrouper. Ces groupements constitués uniquement d'acteurs du secteur informel dont l'entreprise respecte les trois critères ci-après : la faible taille (5 à 15 personnes), l'homogénéité professionnelle (même corporation), et la proximité des entreprises membres (exerçant dans la même commune).

La législation qui confèrera aux communes la compétence d'enregistrement des entreprises de tailles définies supra, reconnaîtra également aux associations et regroupement professionnelles légalement constitués, le caractère de canaux d'enregistrement de leurs membres.

L'obligation faite aux membres d'être des acteurs effectifs du secteur informel naît du constat que les associations qui avaient été formées ont eu à leur tête des entrepreneurs formels dont les actions ont permis de développer davantage les activités formelles au détriment de l'informel. Les regroupements sont des « clubs » d'acteurs informels créés par ces derniers pour la défense d'intérêts collectifs ou communs. Chaque acteur entre d'emblée dans le « club » sans droit d'entrée avec bénéfice immédiat des avantages collectifs offerts. Ces groupements seront éduqués et sensibilisés pour l'action solidaire liée à l'exclusion dont ils sont victimes. Le système de l'action solidaire favorise l'accès de petits entrepreneurs, dont les ressources financières sont limitées, à de crédits pour le développement de leurs activités.

D'autres actions et mesures peuvent être programmées pour corriger le déficit d'informations et de communication observé :

- sensibilisation des acteurs et de leurs associations aux coûts et avantages de la formalisation ;

- œuvrer à la création et au fonctionnement effectif des associations ou regroupements de travailleurs informels pour leur représentation et leur intégration à la démarche participative préalable à la mise en place de programmes et projets.
- Mettre en place un dispositif de vulgarisation en langues nationales de tous les textes initiés et édités, relatifs au secteur informel.

A ces mesures entrant dans le cadre de l'appui à la formalisation des activités informelles seront ajoutées d'autres dispositions fiscales. Il est utile cependant de reconnaître qu'un effort a été fait au Bénin dans le cadre de l'artisanat. Nous citerons, la loi n° 098-037 du 22 novembre 2001 portant code de l'artisanat au Bénin, et les textes subséquents. Ce faisant, un cadre légal balise le chemin vers une normalisation des activités de ce secteur.

#### **4.1.2. Une fiscalité plus souple et plus adaptée à la nature des unités informelles**

Il est indéniable que les réformes que le Bénin a initiées et conduites ont permis d'avoir un système fiscale beaucoup moins complexe. Toutefois, des efforts importants restent à faire notamment dans la prise en compte des spécificités des entreprises et unités du secteur informel. La notion de fiscalité de développement qui commence à faire son apparition dans les discours des autorités politiques peut constituer un espoir.

En effet, on parle de fiscalité de développement lorsqu'on reconnaît qu'un des rôles de l'impôt est de fournir à l'Etat des moyens pour mener sa politique, notamment les dépenses sociales et d'infrastructures nécessaires à la croissance. Le budget de l'Etat béninois étant essentiellement fiscal. Mais, la fiscalité ne doit pas constituer un frein à la croissance des secteurs productifs, au rang desquels le secteur informel occupe une place non négligeable.

Les réflexions en cours actuellement au niveau du ministère chargé des finances et de l'administration fiscale doivent associer les acteurs de l'informel en vue de prendre en compte leurs spécificités et de les faire participer de manière équitable aux charges de l'Etat. Ce secteur n'est pas forcément défiscalisé puisqu'un nombre important des concernés paient des patentes et autres redevances aux administrations. (il s'agit ici des patentes foraines prévues par le code général des impôts et autorisées chaque exercice fiscal dans la loi fiscale de l'exercice concerné).

Les pistes ci-après peuvent être prises en compte dans les réflexions qui s'opèrent actuellement sur la fiscalité de développement :

- l'assouplissement des méthodes de recouvrement ;
- différer de 2 ou trois ans le recouvrement fiscal chez les jeunes entreprises ;
- tenir compte des progrès et problèmes de l'entreprise pour fixer ses taxes.

Enfin, l'Etat doit faire l'effort de :

- vulgariser les textes à caractères fiscaux en commençant par les Lois de Finances (dans les langues nationales en priorité);
- clarifier les prérogatives de l'Etat central et de celle des Communes en matière de fiscalité ;
- associer effectivement les acteurs de l'informel dans les réformes en cours ;
- sensibiliser les acteurs de l'informel sur leur reconnaissance officiel, donc de leur enregistrement.

## **4.2. Financement et élargissement des marchés**

Une fois, la question de la légalisation des activités informelles réglée, il faut se pencher sur le financement de l'informel et de l'élargissement des marchés.

### **4.2.1. Financement**

S'agissant du financement, les personnes interrogées ont identifié la difficulté à fournir des garanties (37,8%), la longueur des procédures d'accès et les taux d'intérêt très élevés des prêt (16,5% et 14,2% respectivement). A ce niveau aussi, une distinction doit être faite selon la taille de l'activité. Les acteurs ayant une certaine surface pourraient accéder au système bancaire où des lignes de crédit spécifiques pourraient être ouvertes par l'Etat, les collectivités décentralisées ou les Partenaires techniques et financiers.

La question des financements spécialisés, des garanties et de la formation pourrait trouver une solution dans le cadre de la mise en place effective du fond d'appui aux PME qui tarde à devenir une réalité. La Commissaire représentant l'Afrique francophone pourrait faire le plaidoyer auprès des autorités pour le démarrage des activités de ce fonds.

Quant aux toutes petites activités, le système de micro finance aussi bien public (Fonds de Micro finance) que privé peut être mis à contribution pour étudier des moyens d'intervention favorables aux plus pauvres des acteurs. En effet, chaque type d'activité et d'investissement (lancement ou extension) a des spécificités que les produits offerts doivent prendre en compte. Ici, on peut faire cas du programme de micro crédits aux plus pauvres qui permet aux personnes sans ressources (à la limite démunies) de bénéficier d'un programme de financement qui pour la première phase, peut aller jusqu'à cent mille Francs CFA. Il est prévu que dans un second temps, les personnes ayant bénéficié de ces crédits peuvent solliciter et obtenir des financements pouvant être plafonnés à cinquante mille francs, et grâce au suivi qui est fait, pourront dans une troisième phase, rentrer dans le lot des personnes pouvant bénéficier des prestations des Institutions de Micro Finances (IMF) car leur niveau d'activité leur permettrait de faire face à des engagements plus importants. Ce programme initié au profit des femmes constitue une avancée en terme de financement des personnes les plus pauvres ; ce qui signifie qu'il est nécessaire d'opérer un bon ciblage des bénéficiaires et des activités à financer. La dépolitisation de l'octroi de crédits aux plus pauvres doit être prônée en vue de rendre efficace le financement.

#### Encadré 8 : Crédit Avec Education (CAE) du PADME

Toujours dans le sens des actions de financement des acteurs pauvres de l'informel, nous pouvons citer l'exemple du Crédit Avec Education (CAE) du PADME. C'est un produit qui combine les prêts aux groupes, à l'éducation non formelle et moins coûteuse au profit des populations les plus démunies.

En quoi consiste le CAE ? La méthodologie consiste à regrouper en association, 16 à 36 femmes qui manifestent le souci d'emprunter, d'épargner et de participer au programme d'éducation. Ce produit est garanti par la caution solidaire des membres de l'association.

L'association ainsi constituée participe en une première phase à une formation sur les modules de la gestion (tenue de la petite comptabilité, le marketing, la confiance en soi, le respect des engagements) ce qui permet un tant soit peu de régler le problème d'ignorance des populations cibles.

Après le déboursement, chaque association participe à une formation sur les modules de la santé. Cette formation est donnée chaque semaine par des animatrices appelées agents de terrain.

La méthodologie de l'éducation se présente comme suit :

- ✓ Les modules sont divisés en une série de courtes sessions avec un message clé
- ✓ Chaque session est conçue pour durer moins de 30 minutes

- ✓ Chaque session est structurée de manière à susciter la conversation et la participation des membres
- ✓ La conversation est structurée de façon à aider les participants à observer, réfléchir, personnaliser et agir (ORPA)
- ✓ Chaque session est facilitée par un agent de terrain qui assure le suivi des déboursments/remboursments des prêts, la collecte et le dépôt des épargnes

Les thèmes d'éducation

D'une manière générale, les modules à développer sont les suivants :

- ✓ Prévention et traitement de la diarrhée
- ✓ Allaitement maternel
- ✓ Alimentation du nourrisson
- ✓ Espacement des naissances
- ✓ Vaccination
- ✓ Traitement intégré des maladies de l'enfant
- ✓ Prévention du VIH/SIDA
- ✓ Paludisme
- ✓ Gérer l'argent de votre entreprise
- ✓ Augmenter vos ventes
- ✓ Augmenter vos bénéfiques
- ✓ Idée d'entreprise
- ✓ Accroître votre confiance en vous
- ✓ Gestion de l'association de crédit

#### **4.2.2. Elargissement des marchés**

L'enregistrement des unités informelles et leur regroupement peuvent fournir l'occasion aux administrations (centrales, déconcentrées ou décentralisées) de leur adresser des marchés publics. Cela aura pour conséquence d'accroître leur marché et leur donner des économies d'échelle.

D'autres stratégies sont possibles : Une bonne formalisation des ambulants qui relaient les activités des sédentaires peut être une piste d'élargissement du marché de l'informel et l'établissement de liens entre petites entreprises et entreprises de tailles plus importantes pour écoulement des produits de première catégorie .

Les différentes actions à entreprendre pour la formalisation des entreprises informelles en vue de la réduction de l'exclusion dont sont victimes ces acteurs se résument comme suit :

**Tableau : 3 Récapitulatif des stratégies**

<b>STRATEGIE</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ACTEURS</b>	<b>DELAIS</b>	<b>MOYENS</b>
1/ <u>Formalisation</u>  Mise en place d'un CFE véritablement unique	Centraliser au niveau du CFE toutes les structures impliquées dans la formalisation des entreprises	Gouvernement CCIB	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financiers ;</li> <li>• Humains ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
	Prendre des mesures légales et réglementaires	Assemblée Nationale Gouvernement	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financiers ;</li> <li>• Humains ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
Reconnaissance des Organisations Professionnelles comme canaux de régulation	Prendre des textes pour reconnaître les organisations professionnelles	Gouvernement Organisation Professionnelle	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financiers ;</li> <li>• Humains ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
Vulgarisation des textes	Diffuser au niveau de tous les acteurs les textes de lois relatifs à la formalisation des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère (Justice – Commerce – Finances – Artisanat)</li> <li>- Organisations Professionnelles</li> <li>- Les Institutions Consulaires</li> </ul>	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financiers ;</li> <li>• Humains ;</li> <li>• Matériels</li> </ul>

STRATEGIE	ACTIONS	ACTEURS	DELAIS	MOYENS
Mise en place au niveau des Mairies des dispositifs d'enregistrement des entreprises	Légiférer pour conférer aux Mairies cette compétence	Ministères de la Décentralisation, de la Justice ; l'Assemblée Nationale ; Mairies	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> </ul>
2/ <u>Fiscalité</u> Accélération du processus de mise en place d'une fiscalité de développement	Impliquer les acteurs de l'informel dans le processus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère des Finances,</li> <li>Ministère du Commerce et de l'Industrie</li> <li>- Les Organisations Professionnelles et les structures consulaires</li> </ul>	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> </ul>
	Simplifier les procédures fiscales	MFE-Mairies	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> </ul>
	Alléger les procédures de recouvrement	MFE-Mairies	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> </ul>
	Vulgariser les dispositions fiscales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MFE-Mairies</li> <li>- Les Organisations Professionnelles</li> <li>- ONG Institution consulaires</li> </ul>	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>

STRATEGIE	ACTIONS	ACTEURS	DELAIS	MOYENS
<p>3/ <u>Capacités productives et accès aux marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des capacités techniques et financières des Micro entreprises informelles</li> </ul>	Généraliser la mise à disposition des équipements et outils aux micros entreprises	- Gouvernement – Mairies – Structures d’Appui Organisations Professionnelles	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
	Généraliser l’accès aux crédits des micros entreprises	- Gouvernement – Mairies – IMF – Structures d’Appui.	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
	Renforcer le suivi/évaluation des actions d’appui technique et financier	MFE –Mairie - IMF	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l’accès des micros entreprises aux marchés</li> </ul>	Renforcer le partenariat d’affaires entre les micros et les grosses entreprises	OP – Mairies – Ministère de la Micro finance – Commerce – Industrie – Artisanat – CCIB - CNA	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des foires et salons</li> <li>• Création d’une centrale de distribution pour les produits de la micro industrie</li> </ul>	Valoriser les produits des entrepreneurs informels au niveau national, régional et international Placer les produits dans les magasins	Ministère du Commerce et de l’Industrie – Chambres Consulaires – ONG	Court Terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Humains ;</li> <li>• Financiers ;</li> <li>• Matériels.</li> </ul>

Légendes : MEF = Ministère de l'Economie et des finances, MIC = Ministère de l'Industrie et du Commerce, CFE = Centre de Formalité des Entreprises, CCIB = Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, PTF = Partenaires Techniques et Financiers, CT= Court Terme, MT = Moyen Terme, DPME = Direction des Petites et Moyennes Entreprises, **FD-PME : Fond d'Appui aux PME**

## CONCLUSION

Au total, la lutte contre la pauvreté ne peut se traduire dans les faits que si les actions menées réussissent à attaquer le mal dans sa substance. La Commission pour le renforcement de la capacité juridique des pauvres a vu juste en abordant la question du point de vue réhabilitation juridique et plus particulièrement du point de vue formalisation des entreprises informelles qui a fait l'objet de la présente étude.

D'une façon générale, nous retiendrons que le secteur informel est majoritairement composé des couches les plus pauvres de la population, notamment des femmes et des enfants. Il a été également constaté que l'exercice d'activités informelles maintient, de manière générale, cette population dans une précarité criarde. Ainsi, les entraves à la performance des entreprises informelles sont causées fondamentalement par la sous information des acteurs du secteur, le manque de communication entre ceux-ci et les autorités, enfin la méconnaissance de leurs droits et devoirs. Par ailleurs, les besoins exprimés par ces acteurs sont, entre autres, une certaine forme de reconnaissance de leurs activités, le besoin de financement, la protection de la loi et l'accès à des marchés plus grands.

En réponse à tous ces facteurs, l'étude a donc fait des recommandations qui peuvent produire des effets si la **Commission pour le renforcement de la capacité juridique des pauvres**, en s'appuyant sur les conclusions des études, engage un plaidoyer auprès des **pouvoirs publics**.

A l'issue de la Conférence Nationale qui a marqué la fin du processus des consultations, les deux parties devront se retrouver dans une commission (intégrant les acteurs du secteur informel) qui fera le suivi évaluation de la mise en œuvre effective des différentes recommandations résultant de la présente étude afin que le capacité des entreprises informelles soient réellement renforcées en vue de l'habilitation juridique des pauvres. .

**BIBLIOGRAPHIE**

AFRISTAT (1997), « Le Secteur Informel et la Politique Economique en Afrique Subsaharienne », Actes du Séminaire tenu à Bamako du 10 au 14 Mars 1997.

Bernard C (1995), « Réflexions et Analyses du Commerce Informel au Bénin »

Gallin D (1999), « Droits sociaux et Secteur Informel », Intervention à la 6<sup>ème</sup> Université d'été de l'ACMACO, tenue à Gammarth du 23 au 25 Juillet 1999

Igue, O, J et Soule B, G (1992), «L'Etat Entrepôt au Bénin : Commerce Informel ou Solution à la crise », Edition Karthala

Maldonado C et al (2004), « Méthodes et Instruments d'Appui au Secteur Informel en Afrique Francophone », SEED Document de Travail N°24.

Maldonado C (2000), « «Secteur Informel : Fonctions Macro-économiques et politiques gouvernementales : le Cas du Bénin», Document de recherche S-INF-1-18 de l'OIT.

UEMOA (2003), « Le Secteur Informel dans les Principales Agglomérations de Sept Etats Membres de l'UEMOA : Performances, insertion, Perspectives »

# **ANNEXES**